

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 390 28 avril 2005

SOMMAIRE

Gedefina Holding S.A., Luxembourg	18716
Gedefina Holding S.A., Luxembourg	18716
Grosso, S.à r.l., Fentange	18706
HK International Holding S.A., Mamer	18674
I.V.V. S.A., Luxembourg	18716
Immo TP S.A., Mamer	18674
Integrasoft S.A., Luxembourg	18705
Invest-India S.A.H., Luxembourg	18711
Invest-India S.A.H., Luxembourg	18712
Ito S.A., Luxembourg	18677
Jawa's Zoo Shop, S.à r.l., Goetzingen	18715
Lemyan Investments, S.à r.l., Luxembourg	18718
Lexano Holding, S.à r.l., Luxembourg	18706
Librairie Papeterie du Brill, S.à r.l., Esch-sur-	
Alzette	18696
Librairie Papeterie du Brill, S.à r.l., Esch-sur-	
Alzette	18697
Lora S.A., Luxembourg	18675
Lora S.A., Luxembourg	18676
Lybra Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg	18720
Lybra Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg	18719
Lybra Luxembourg III, S.à r.l., Luxembourg	18719
Lybra Luxembourg IV, S.à r.l., Luxembourg	18718
Magasin et Entreprise Poullig, S.à r.l., Niederkorn	18713
Marvus Holding S.A., Luxembourg	18717
Mebaulux S.A., Howald	18709
Merloni Finanziaria International S.A., Luxem-	18681
•	18711
, ,	18706
,	18707
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	18708
	18707
P.R. Coiffure Sà r.l. Luxembourg	18715
	Gedefina Holding S.A., Luxembourg Grosso, S.à r.I., Fentange HK International Holding S.A., Mamer I.V.V. S.A., Luxembourg Immo TP S.A., Mamer Integrasoft S.A., Luxembourg Invest-India S.A.H., Luxembourg Invest-India S.A., Luxembourg Invest-



Property Immobiliare, S.à r.l., Luxembourg	18675	SZL S.A., Strassen	18674
Pulvagri, S.à r.l., Luxembourg	18710	T6, S.à r.l., Gonderange	18710
Relesta S.A., Luxembourg	18688	Tavares Da Silva Frères, S.à r.l., Heffingen	18709
Relesta S.A., Luxembourg	18689	TDK Europe S.A., Bascharage	18685
Rosy Blue Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	18693	TDK Europe S.A., Bascharage	18688
Rosy Blue Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	18696	Tedma-Bau, S.à r.l., Luxembourg	18706
Sarmod Investissements S.A., Luxembourg	18717	Tiagala Holding S.A., Luxembourg	18683
Second Mirror Holding S.A., Luxembourg	18716	Tiagala Holding S.A., Luxembourg	18684
Second Mirror Holding S.A., Luxembourg	18716	Video Actuel Luxembourg, S.à r.l., Pétange	18714
Smartex Holding S.A., Luxembourg	18692	Wilhelm Zins S.A., Wasserbillig	18707
Snack Ankara, S.à r.l., Luxembourg	18691	Zazen, S.à r.l., Luxembourg	18702
SOK S.A., Luxembourg	18710	Zazen, S.à r.l., Luxembourg	18705
Stone Invest S.A., Luxembourg	18698	Zenobia, S.à r.l., Luxembourg	18719

HK INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.581.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

S. Benamor.

(006392.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

EURO-FURNITURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.817.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

S. Benamor.

(006394.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

IMMO TP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 34.609.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

S. Benamor.

(006396.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

SZL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 62, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.002.

Lors de sa réunion du 29 octobre 2004, le conseil d'administration de SZL, société anonyme, a coopté Monsieur Eric Stevens, gestionnaire, comme administrateur en remplacement de Monsieur Guy Zimmer, démissionnaire. Monsieur Eric Stevens a été nommé administrateur-délégué de SZL, société anonyme.

Messieurs Alain Kremer et Lucien Bechtold ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet au 17 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SZL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006465.3/255/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.



PROPERTY IMMOBILIARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.703.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour PROPERTY IMMOBILIARE, S.à r.l.

Signature

(005308.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

LORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 25.745.

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LORA S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.745, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1er avril 1987, publié au Mémorial C, numéro 189 du 2 juillet 1987. Les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 14 novembre 2000, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 585 du 30 juillet 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Adela Muhovic, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

- I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1) Abandon du statut de société holding et modification subséquente de l'article 1er des statuts.
- 2) Modification de la durée de la société en durée illimitée et modification subséquente de l'article 1er des statuts.
- 3) Modification subséquente de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, au Luxembourg et dans tous autres pays; notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»
- 4) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 462.500,- pour le porter de EUR 37.500,- à EUR 500.000,par incorporation de résultats reportés, sans émission d'actions nouvelles et modification subséquente de l'article 3 des
 - 5) Modification subséquente de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»
 - 6) Suppression de l'article 7 des statuts et renumérotation des articles suivants.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.
 - V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1er des statuts comme suit:

«Art. 1er. Alinéa 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LORA S.A.»



Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la durée de la société en durée illimitée et de modifier le dernier alinéa de l'article 1er des statuts comme suit:

«Art. 1er. Dernier alinéa. La durée de la société est illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, au Luxembourg et dans tous autres pays; notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 462.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) moyennant incorporation de résultats reportés à due concurrence, sans émission d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence de résultats reportés à concurrence de quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (462.500,-) a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant production d'une situation intérimaire au 15 décembre 2004.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 3. Alinéa 1er. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 7 des statuts et de donner une nouvelle numérotation aux articles subséquents des statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, s'élève à approximativement EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, A. Muhovic, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, vol. 146S, fol. 32, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

P. Frieders.

(007350.3/212/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

LORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 25.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

P. Frieders.

(007350.2/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.



ITO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 46.792.

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ITO S.A., ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg, sous la section B et le numéro 46.792.

Ladite société a été constituée sous la dénomination de ITO HOLDINGS S.A., en vertu d'un acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 11 février 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 10.387.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de changement de dénomination et d'objet social reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 66.674.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19/21 boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les 17.915 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Transformation de la forme de la société en une société à responsabilité limitée et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de la société pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation;
- 2. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire en fonction et nomination d'un ou de plusieurs gérants:
- 3. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.
- 4. Modification de la dénomination de ITO S.à r.l en ITO S.r.l, et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 30 juin 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante

Art. 2. La società ha per oggetto:

- l'assunzione di partecipazioni ed interessenze sotto qualsiasi forma, in società ed enti, italiani ed esteri, a scopo di stabile investimento;
- il coordinamento sul piano finanziario, tecnico, produttivo, amministrativo, commerciale delle società ed enti a cui partecipa;
- l'acquisto, la vendita, la gestione e la custodia di azioni, quote, obbligazioni e titoli di credito pubblici e privati, italiani ed esteri, a scopo di stabile investimento;
- il finanziamento, diretto od indiretto, delle partecipate, nonché la prestazione di garanzie e fideiussioni nell'interesse delle partecipate medesime.

Sono tassativamente vietate le attività riservate a banche, società di gestione del risparmio, s.i.m., s.i.c.a.v. e, più in generale, l'intermediazione mobiliare nei confronti del pubblico riservata alle imprese di cui ai testi unici delle leggi bancarie e dei mercati finanziari (D. Lgs. 1° settembre 1993, n. 385, D. Lgs. 24 febbraio 1998, n. 58 e successive disposizioni modificative e/o integrative).

- 5. Décharge à donner aux gérants démissionnaires;
- 6. Nomination du ou des Gérants.
- 7. Délégation de pouvoirs.

L'assemblée des actionnaires après avoir constate que la société n'a pas émis d'obligations et ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, en gardant le même objet social ainsi que le même capital social, et en conséquence décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme de société,

pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation relative à la présente assemblée, et lesquels statuts se lisent comme suit:



STATUTS

- Art. 1er. Entre les propriétaires des parts ci-après crées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de ITO S.à r.l.
- **Art. 3.** Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.
- Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut effectuer des prêts, sous quelque forme que ce soit, à des entreprises qui font partie du groupe d'entreprises auquel elle appartient ou dans lesquelles elle aura pris des intérêts, ainsi que garantir les engagements pris par celles-ci

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

- **Art. 6.** Le capital souscrit est fixé à EUR 15.287.124,21 représenté par 17.915 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 516,4568 chacune, entièrement libérées.
 - Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

- Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.
- Art. 12. L'année sociale commence le 1er juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.
- **Art. 13.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année.
- Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.
- Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.



- **Art. 16.** En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.
- Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Deuxième résolution

1. L'assemblée constate que, suite à la transformation de la société en une société à responsabilité limitée, les mandats des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, sont venus à échéance.

Décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

- 2. L'assemblée nomme un (1) gérant pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2005, savoir
- Dott. Giuseppe Gazzoni Frascara, né à Torino (I), le 15 octobre 1935, demeurant à Bologna (I), Via S. Stefano N. 75, Codice fiscale: GZZ GPP 35R15 1219D.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à Bologna (I) via Barontini 16/20 B40100,

de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement décide:

- de changer la dénomination sociale de la société de ITO S.à r.l. en ITO S.r.l,
- de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 30 juin 2050, et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

Art. 2. La società ha per oggetto:

- l'assunzione di partecipazioni ed interessenze sotto qualsiasi forma, in società ed enti, italiani ed esteri, a scopo di stabile investimento;
- il coordinamento sul piano finanziario, tecnico, produttivo, amministrativo, commerciale delle società ed enti a cui partecipa;
- l'acquisto, la vendita, la gestione e la custodia di azioni, quote, obbligazioni e titoli di credito pubblici e privati, italiani ed esteri, a scopo di stabile investimento;
- il finanziamento, diretto od indiretto, delle partecipate, nonché la prestazione di garanzie e fideiussioni nell'interesse delle partecipate medesime.

Sono tassativamente vietate le attività riservate a banche, società di gestione del risparmio, s.i.m., s.i.c.a.v. e, più in generale, l'intermediazione mobiliare nei confronti del pubblico riservata alle imprese di cui ai testi unici delle leggi bancarie e dei mercati finanziari (D. Lgs. 1° settembre 1993, n. 385, D. Lgs. 24 febbraio 1998, n. 58 e successive disposizioni modificative e/o integrative).

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe. Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de l'inscription au Registre de Commerce en Italie de la Société devront être accomplies.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés consent au gérant en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un nouveau gérant pour une durée de 3 exercices, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 30 juin 2006 à tenir en 2007, à savoir,

- Dott. Giuseppe Gazzoni Frascara, né à Torino (I), le 15 octobre 1935, demeurant à Bologna (I), Via S. Stefano N. 75, Codice fiscale: GZZ GPP 35R15 1219D.

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution, au susdit gérant, pour apporter par sa seule signature aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie.

Le gérant a également tous pouvoirs individuels, dont celui de substitution, pour représenter la société lors du dépôt du présent acte auprès d'un notaire italien.

Septième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, un Collège des Commissaires, son mandant venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire



statuant sur les comptes clos au 30 juin 2006 à tenir en 2007, (Collegio sindacale) composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié le contrôle comptable de la société.

et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de leur mandat, au tarif minimum prévu par l'actuel barème applicable aux «Dottori Commercialisti».

- Sont nommés membres titulaires du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

Président du «Collegio Sindacale»

- Dr. Massimo Garuti, né à Bologna, le 20 janvier 1966, demeurant Via Castiglione N° 95 - codice fiscale: GRT MSM 66A20 A944L - P.IVA: 04091650376 - citoyen italien.

Iscritto al Registro dei Revisori Contabili con D.M. 13 giugno 1995 pubblicato nella Gazzetta Ufficiale, Supplemento Nº 46 Bis - IV Serie Speciale del 16 giugno 1995 - Decreto Legislativo 27 gennaio 1992 Nº 88 con decorrenza giuridica dal 21 aprile 1995.

Iscrizione all'albo dei dottori commercialisti n. 2327 del 30 settembre 1991, abilitazione D.P.R. 27 ottobre 1953, n. 1067. art. 31 n.5.

Membre titulaire

- Dr.ssa Valentina Camorani Scarpa, née à Bologna, le 18 mai 1970, demeurant à Bologna 40134, Via Tolmino n.2 codice fiscale CMR VNT 70E58 A944N - P.IVA 02089261206 - citoyen italien.

Iscrizione all'albo dei dottori commercialisti n. 3573 del 5 gugnio 2000, abilitazione d.p.r. 27 ottobre 1953, n.1067, art. 31 n.5.

Iscritta al Registro dei Revisori Contabili N. 132672 con provvedimento del 9 giugno 2004 pubblicato nella Gazzetta Ufficiale della Rep. Italiana, n. 47 - IV serie speciale - del 15 giugno 2004

Membre titulaire

- Dr. Gian Luca Succi, né à Faenza (RA) le 14 avril 1971, demeurant à Faenza, Via XX Settembre n. 13 - citoyen italien - codice fiscale: SCC GLC 71D14 D458Y.

Iscritto all'Albo dei Dottori Commercialisti di Bologna dal 12 gennaio 2004 al N. 4105.

Iscritto al Registro dei Revisori Contabili del Ministero della Giustizia n. 133862, pubblicato nella Gazzetta Ufficiale serie speciale n. 60 del 30 luglio 2004.

- Sont nommés membres suppléant du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

Membre suppléant

- Dr. Gianluca Settepani, né à Ravenna (RA), le 25 janvier 1970, demeurant à Bologna, Piazza San Martino n.9, citoyen italien, codice fiscale STT GLC 70A25 H199X, cittadino italiano.

Iscritto al Registro dei Revisori Contabili n. 76814 con D.M. 26 maggio 1999 pubblicato nella Gazzetta Ufficiale, supplemento n.45 - IV Serie Speciale - dell'8 giugno 1999 - Decreto Legislativo 27 Gennaio 1992 n.88.

Iscrizione all'albo dei dottori commercialisti n. 3193 del 11 febbraio 1997, abilitazione D.P.R. 27 ottobre 1953, n. 1067, art. 31 n. 5.

Membre suppléant

- Dr. Giacomo Ramenghi, né à Bologna (BO), le 19 octobre 1970, demeurant à San Lazzaro di Savena (BO), Via Giorgio Amendola 12, citoyen italien, codice fiscale RMN GCM 70R09A944N.

Iscritto al Registro dei Revisori Contabili al n. 130998 con decreto del 6 novembre 2003 pubblicato nella Gazzetta Ufficiale n. 89 - IV serie speciale del 14 novembre 2003.

Iscrizione all'Ordine dei Dottori Commercialisti di Bologna n. 5368. Iscrizione all'albo dei dottori commercialisti n. 4141.

Déclaration pro fisco

L'assemblée constate que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 2.400,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, L. Patrassi, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, vol. 146S, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

J. Delvaux.

(007238.3/208/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.



MERLONI FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 50.787.

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée MERLONI FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 50.787, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 mars 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 16.314.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le même notaire, de résidence à Luxembourg, le 8 août 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 8.211

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Wingel, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires détenant ensemble les 950 (neuf cent cinquante) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui par conséquent peut se réunir sans convocation préalable,

tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

- II) Que la société n'a pas d'emprunts obligataires
- III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.
- 2. Modification de la dénomination de MERLONI FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A. en MERLONI FINANZIA-RIA INTERNATIONAL S.p.A., et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante
- «**Art. 2.** La società ha per oggetto l'assunzione, in Italia ed all'estero, di partecipazioni in qualsiasi forma in altre società ed enti, anche consortili ed associativi; il coordinamento sotto il profilo patrimoniale, finanziario, amministrativo, tecnico, organizzativo delle società ed enti in cui partecipa quale ne sia l'attività da essi svolta; la compravendita ed il possesso esclusivamente in proprio di titoli pubblici e privati, italiani ed esteri; la società potrà altresì acquistare, vendere, permutare, concedere e ricevere in locazione beni immobili, civili, industriali, commerciali ed agricoli.

Per il conseguimento dell'oggetto sociale la società può inoltre compiere qualsiasi operazione commerciale, industriale e finanziaria - ivi compreso il rilascio di garanzie a favore di terzi nell'interesse delle Società partecipate, mobiliare ed immobiliare, che i competenti organi societari ritengano necessaria od opportuna nell'interesse della Società, nonché delle Società ed enti nei quali essa partecipa. La società, nel rispetto delle disposizioni legislative ed amministrative vigenti, potrà ricevere finanziamenti - anche infruttiferi - da parte dei propri soci.

Rimangono tassativamente escluse:

- le operazioni di carattere fiduciario;
- la raccolta del risparmio sotto qualsiasi forma;
- l'esercizio professionale sotto qualsiasi forma del credito e delle attività di cui all'art. 12 della Legge 23 marzo 1983
- n. 77 e di quelle di cui alla Legge 2 gennaio 1991 n. 1 ed in genere qualsiasi altra attività nei confronti del pubblico.»
 - 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires.
 - 4. Nomination du ou des Administrateurs.
 - 5. Nomination du Collège des Commissaires.
 - 6. Divers.

Exposé

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction efective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-60044 Fabriano (AN), Viale A. Merloni n° 45, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.



L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, et après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à I-60044 Fabriano (AN), Viale A. Merloni n°45,

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fin de la loi commerciale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de la société de MERLONI FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A. en MERLONI FINANZIARIA INTERNATIONAL S.p.A.,
 - de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050,
 - et de modifier l'objet social pour lui donner la teneur en langue italienne nouvelle suivante
- «Art. 2. La società ha per oggetto l'assunzione, in Italia ed all'estero, di partecipazioni in qualsiasi forma in altre società ed enti, anche consortili ed associativi; il coordinamento sotto il profilo patrimoniale, finanziario, amministrativo, tecnico, organizzativo delle società ed enti in cui partecipa quale ne sia l'attività da essi svolta; la compravendita ed il possesso esclusivamente in proprio di titoli pubblici e privati, italiani ed esteri; la società potrà altresì acquistare, vendere, permutare, concedere e ricevere in locazione beni immobili, civili, industriali, commerciali ed agricoli.

Per il conseguimento dell'oggetto sociale la società può inoltre compiere qualsiasi operazione commerciale, industriale e finanziaria - ivi compreso il rilascio di garanzie a favore di terzi nell'interesse delle Società partecipate, mobiliare ed immobiliare, che i competenti organi societari ritengano necessaria od opportuna nell'interesse della Società, nonché delle Società ed enti nei quali essa partecipa. La società, nel rispetto delle disposizioni legislative ed amministrative vigenti, potrà ricevere finanziamenti - anche infruttiferi - da parte dei propri soci.

Rimangono tassativamente escluse:

- le operazioni di carattere fiduciario;
- la raccolta del risparmio sotto qualsiasi forma;
- l'esercizio professionale sotto qualsiasi forma del credito e delle attività di cui all'art. 12 della Legge 23 marzo 1983 n. 77 e di quelle di cui alla Legge 2 gennaio 1991 n. 1 ed in genere qualsiasi altra attività nei confronti del pubblico.»

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Le transfert de siège sera réalisé par l'inscription de la société au registre de commerce de Fabriano.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires consent aux administrateurs et au Commissaire en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, quatre (4) nouveaux administrateurs pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, savoir,

- Ing. Francesco Merloni, né à Fabriano le 17 septembre 1925 et demeurant à Fabriano Loc. Collegiglioni n. 48, code fiscal MRLFNC25P17D451K Président;
- Dott. Paolo Merloni, né à Rome le 13 mai 1968, demeurant à Fabriano, Loc. Collegiglioni n. 44, codice fiscale MRLPLA68E13H501O, Administrateur
- Madame Maria Cecilia Lazzarini, née à Ancona le 20 février 1941, demeurante à Fabriano, Loc. Collegiglioni n. 48, code fiscal LZZMCC41B60A271W Administrateur
- Dott.ssa Maria Francesca Merloni, née à Rome le 2 août 1963, demeurant à Rome, Via A. Fleming n. 101/C, code fiscal MRLMFR63M42H501Q, Administrateur

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs aux 4 susdits administrateurs, chacun séparément, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient leur être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie.

L'assemblée décide que, conformément aux dispositions de l'article 2389 du Code Civil italien, les administrateurs n'ont uniquement droit qu'au remboursement des frais en relation avec leur mandat d'administrateur.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne et l'article 27 des statuts en langue italienne, de nommer pour un terme de 3 exercices sociaux, un Collège des Commissaires (Collegio sindacale) composé de 3



(trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié le contrôle comptable de la société,

et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, au tarif minimum prévu par l'actuel barème applicable aux «Dottori Commercialisti».

- Sont nommés membres titulaires du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):
- Dott. Giorgio Venturini, né à Milan le 16 juin 1926 et demeurant à Milano, Via F. Wittgens n. 3, code fiscale VNTGRG26H16F205U Président du «Collegio Sindacale»; enregistré au «Registro dei Revisori Contabili» con DM 12.4.1995, publié Gazzetta Ufficiale n. 31 bis du 21 avril 1995, membre titulaire;
- Dott Andrea Silvestri, né à Rome le 11 septembre 1968, demeurant à Rome, Via Frisi n. 38, code fiscal: SLVNDR68P11H501N «Sindaco effettivo» enregistré au «Registro dei Revisori Contabili» par DM 12.4.1995, publié Gazzetta Ufficiale n. 31 bis du 21 avril 1995, membre titulaire;
- Dott. Franco Patti, né à Palermo le 17 février 1957 et demeurant à Bergamo Via Pignolo 117, code fiscal PTTFNC57B17G273W «Sindaco effettivo» enregistré au «Registro dei Revisori Contabili» par DM 12.4.1995, publié Gazzetta Ufficiale n. 31 bis du 21 avril 1995, membre titulaire;
 - Sont nommés membres suppléants du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):
- Dott. Antonio Bellucci, né à Sassoferrato le 1^{er} septembre1935 et demeurant à Sassoferrato Via Battisti n. 24, code fiscal BLLNTN35P01I461P Sindaco supplente, enregistré au «Registro dei Revisori contabili» par DM 12.4.1995, pubblié Gazzetta Ufficiale n. 31 bis du 21 avril 1995, membre suppléant;
- Dott. Andrea Maria Venturini, né à Milan le 22 janvier 1963 et démurant à Milan Via F. Wittgens n. 3, code fiscal VNTNRM63A22F205P Sindaco supplente, enregistré au «Registro dei Revisori Contabili» par DM 2 avril 1997, pubblié Gazzetta Ufficiale n. 28 bis du 8 avril 1997, membre suppléant.

Les cinq résolutions qui précédent ont été prises sous la condition suspensive de l'inscription de la société au registre du commerce en Italie laquelle opérera le transfert de siège et le changement de nationalité.

Déclaration pro fisco

L'assemblée constate que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J.P. Fiorucci, S. Windel, D. Murari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 9, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

J. Delvaux.

(007235.3/208/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

TIAGALA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 98.260.

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TIAGALA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, immatriculée au registre des sociétés à Luxembourg section B numéro 98.260, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit reçu le 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 166 du 10 février 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée désigne comme secrétaire Madame Pascale Sicurani, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme choisit comme scrutateur Madame Lieve Breugelmans, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.



- II.- Il appert de la liste de présence que les 320 (trois cent vingt) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) à EUR 152.000,- (cent cinquante-deux mille euros) sans émission d'actions nouvelles, par apport en numéraire.
- 3) Reconnaissance de la réalisation effective de l'augmentation de capital et libération intégrale de l'augmentation de capital en espèces.
 - 4) Nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société de Madame Géraldine Laera-Schmit.
 - 5) Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits étant exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) à EUR 152.000,- (cent cinquante-deux mille euros) sans émettre d'actions nouvelles.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate l'augmentation de capital de la société sans émission d'actions nouvelles, augmentation de capital par apport en numéraire d'une somme de 120.000 (cent vingt mille euros).

L'augmentation de capital est entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros) est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme Madame Géraldine Laera-Schmit aux fonctions d'administrateur-délégué de la société conformément aux dispositions de l'article 10 alinéa 1 des statuts de la Société.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5, alinéa 1^{er}. Le capital souscrit de la société est fixé à cent cinquante-deux mille euros (152.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, P. Sicurani, L. Breugelmans, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 31, case 11. – Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

G. Lecuit.

(007412.3/220/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

TIAGALA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 98.260.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

G. Lecuit.

(007414.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.



TDK EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-4953 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R. C. Luxembourg B 67.690.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventh of January. Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TDK EUROPE S.A., a «société anonyme» having its registered office in L-4953 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, registered in the R.C.S.L. under the number B 67.690, incorporated by a deed of the undersigned notary dated December 22nd, 1998, published in the Mémorial C, number 27 from January 18th, 1999, and amended by a deed of the undersigned notary dated December 15th, 2000, published in the Mémorial C, number 617 from August 9th, 2001.

The meeting was opened and Mr Toru Ide, Executive Vice-President of TDK EUROPE S.A., residing in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary of the meeting Mr Alexandre Fink, general counsel, residing in Koerich.

The meeting elects as scrutineer Mr Keisuke Igarashi, accounting manager, residing in Mamer.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

- I.- The agenda of the meeting is the following:
- 1) Increase of the corporate capital by an amount of eight million three hundred thirty-one thousand one hundred and twelve euro (EUR 8,331,112.-) so as to raise it from its present amount of one hundred forty-four million seven hundred eighty-one thousand nine hundred and thirty euro (EUR 144,781,930.-) to one hundred fifty-three million one hundred thirteen thousand and forty-two euro (EUR 153,113,042.-) by the issuance of four million one hundred sixty-five thousand five hundred and fifty-six (4,165,556) new shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each, which will be issued together with a total issue share premium of one million six hundred sixty-eight thousand eight hundred and eighty-eight euro (EUR 1,668,888.-).
- 2) Subscription by the company TDK CORPORATION of the four million one hundred sixty-five thousand five hundred and fifty-six (4,165,556) new shares of two euro (EUR 2.-) each and of the total distributable share premium of one million six hundred sixty-eight thousand eight hundred and eighty-eight euro (EUR 1,668,888.-) by a contribution in kind.
 - 3) Waiver to the preferential subscription right by the company TDK SERVICE CORPORATION.
- 4) Amendment of Article 5, first paragraph, of the articles of incorporation so as to reflect the proposed corporate capital increase.
- II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting, will be registered with this deed together with the proxies initialled ne varietur by the proxy holders.
- III.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.
 - IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to increase the subscribed capital of the company by an amount of eight million three hundred thirty-one thousand one hundred and twelve euro (EUR 8,331,112.-) so as to raise it from its present amount of one hundred forty-four million seven hundred eighty-one thousand nine hundred and thirty euro (EUR 144,781,930.-) to one hundred fifty-three million one hundred thirteen thousand and forty-two euro (EUR 153,113,042.-) by the issuance of four million one hundred sixty-five thousand five hundred and fifty-six (4,165,556) new shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each, which will be issued together with a total issue share premium of one million six hundred sixty-eight thousand eight hundred and eighty-eight euro (EUR 1,668,888.-).

Subscription - Payment

The meeting decides to admit to the subscription of the four million one hundred sixty-five thousand five hundred and fifty-six (4,165,556) new shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each, by the company TDK CORPORATION, having its registered office in 1-13-1, Nihonbashi 1-chome, Chuo-ku, Tokyo 103-8272, Japan,

here represented by Mr Toru Ide, prenamed,

by virtue of a proxy given on December 24th, 2004,

which proxy, after being signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

The issue of the new shares is also subject to payment of a total issue share premium amounting to one million six hundred sixty-eight thousand eight hundred and eighty-eight euro (EUR 1,668,888.-).

Thereupon, the company TDK CORPORATION, prenamed, declared that the new shares and the total issue share premium have been fully paid up through a contribution in kind consisting of twenty-one point forty-eight percent (21.48%) of the total nominal capital of the company TDK ELECTRONICS EUROPE GmbH, having its registered office in D-40472 Düsseldorf, Wanheimer Strasse, 57.



The aforesaid contribution has been examined by the company FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., having its registered office in L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange, pursuant to a report dated December 23rd, 2004, which shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The conclusion of the report is the following:

«Conclusion

On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the contributed participation TDK ELECTRONICS EUROPE GmbH which is at least equal to the nominal value of the shares to be issued and the related share premium.»

Waive

The company TDK SERVICE CORPORATION, having its registered office in 1-13-1, Nihonbashi 1-chome, Chuo-ku, Tokio 103-8272, Japan,

here represented by Mr Toru Ide, prenamed,

by virtue of a proxy given on December 24th, 2004,

which proxy, after being signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities,

declares to waive to its preferential subscription right for the new shares.

Second resolution

The meeting decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation to read as follows:

Art. 5, first paragraph. «The Company has a subscribed share capital of one hundred fifty-three million one hundred thirteen thousand and forty-two euro (EUR 153,113,042.-), divided into seventy-six million five hundred fifty-six thousand five hundred and twenty-one (76,556,521) shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated approximately at five thousand euro (EUR 5,000.-).

Capital tax

In accordance with article 4-2 of the law of December 29th, 1971, the company TDK EUROPE S.A. holds more than 65% of the capital of TDK ELECTRONICS EUROPE GmbH, prenamed, incorporated in the European Union, in this case 100%. The company has to hold the participation of at least 65% during five years.

Whereof the present deed was drawn up in Bascharage, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known the notary, by their surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept janvier.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TDK EUROPE S.A., avec siège social à L-4953 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 67.690, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 27 du 18 janvier 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 617 du 9 août 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Toru Ide, Executive Vice-President of TDK EUROPE S.A, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre Fink, general counsel, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Keisuke Igarashi, accounting manager, demeurant à Mamer.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1) Augmentation du capital social souscrit d'un montant de huit millions trois cent trente et un mille cent douze euros (EUR 8.331.112,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-quatre millions sept cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente euros (EUR 144.781.930,-) à cent cinquante-trois millions cent treize mille quarante-deux euros (EUR 153.113.042,-) par l'émission de quatre millions cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-six (4.165.556) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, qui seront émises ensemble avec une prime d'émission totale d'un million six cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 1.668.888,-).
- 2) Souscription par la société TDK CORPORATION des quatre millions cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-six (4.165.556) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, et de la prime d'émission to-tale d'un million six cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 1.668.888,-) par un apport en nature.
 - 3) Renonciation par la société TDK SERVICE CORPORATION à son droit de souscription préférentiel.
- 4) Modification de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société pour refléter l'augmentation de capital proposée.



II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de huit millions trois cent trente et un mille cent douze euros (EUR 8.331.112,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-quatre millions sept cent quatre-vingt-un mille neuf cent trente euros (EUR 144.781.930,-) à cent cinquante-trois millions cent treize mille quarante-deux euros (EUR 153.113.042,-) par l'émission de quatre millions cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-six (4.165.556) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, qui seront émises ensemble avec une prime d'émission totale d'un million six cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 1.668.888,-).

Souscription - Paiement

L'assemblée décide d'admettre la souscription des quatre millions cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante-six (4.165.556) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, par la société TDK CORPORATION, ayant son siège social à 1-13-1, Nihonbashi 1-chome, Chuo-ku, Tokyo 103-8272, Japan,

ici représentée par Monsieur Toru Ide, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2004,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

L'émission des nouvelles actions se fait également sous réserve du paiement d'une prime d'émission totale d'un montant d'un million six cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 1.668.888,-).

En conséquence, la société TDK CORPORATION, prénommée, déclare que les nouvelles actions et la prime d'émission totale ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en vingt et un virgule quarante-huit pour cent (21,48%) du montant total du capital social de la société TDK ELECTRONICS EUROPE GmbH, avec siège social à D-40472 Düsseldorf, Wanheimer Strasse, 57.

La prédite contribution a été examinée par la société FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., ayant son siège social à L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange, en vertu d'un rapport daté du 23 décembre 2004, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Conclusion

On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the contributed participation TDK ELECTRONICS EUROPE GmbH which is at least equal to the nominal value of the shares to be issued and the related share premium.»

Renonciation

La société TDK SERVICE CORPORATION, ayant son siège social à 1-13-1, Nihonbashi 1-chome, Chuo-ku, Tokyo 103-8272, Japan,

ici représentée par Monsieur Toru Ide, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2004,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel aux nouvelles actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la société comme suit:

Art. 5, premier paragraphe. «La Société a un capital souscrit de cent cinquante-trois millions cent treize mille quarante-deux euros (EUR 153.113.042,-), divisé en soixante-seize millions cinq cent cinquante-six mille cinq cent vingt et une (76.556.521) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à cinq mille euros (EUR 5.000,-).

Droit d'apport

En conformité avec l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, la société TDK EUROPE S.A. détient plus que 65% du capital de la société TDK ELECTRONICS EUROPE GmbH, préqualifiée, constituée dans l'Union Européenne, dans ce cas 100%. La société devra conserver cette participation à concurrence d'au moins 65% pendant cinq ans à dater des présentes.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.



Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: T. Ide, A. Fink, K. Igarashi, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 janvier 2005, vol. 431, fol. 51, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 janvier 2005

A. Weber.

(007331.3/236/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

TDK EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4953 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R. C. Luxembourg B 67.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(007333.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

RELESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 39.234.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RELESTA S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 39.234, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 246 du 9 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 617 du 20 avril 2002.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures quinze sous la présidence de Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Suite à la proposition du Conseil d'Administration du 29 décembre 2004, réduction du capital social à concurrence de EUR 30.000.000,- par annulation de 1.200.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Remboursement à son actionnaire majoritaire REDEVCO NEDERLAND BV, par prélèvement de EUR 30.000.000,- sur les liquidités.
 - 2. Fixation d'un nouveau capital autorisé à EUR 10.000.000,-.
 - 3. Ajout à l'article 7 des statuts de la possibilité pour le conseil d'administration de prendre des résolutions circulaires.
 - 4. Modification de la date statutaire d'assemblée générale ordinaire.
 - 5. Modification subséquente des statuts.
 - 6. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



Première résolution

Suite à la proposition du Conseil d'Administration du 29 décembre 2004, l'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-) par remboursement de ce montant à prélever sur les liquidités à son actionnaire majoritaire REDEVCO NEDERLAND BV et annulation de un million deux cent mille (1.200.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social est ainsi ramené de son montant actuel de trente-deux millions deux cent vingt-six mille cent soixante-quinze euros (EUR 32.226.175,-) à deux millions deux cent vingt-six mille cent soixante-quinze euros (EUR 2.226.175,-) représenté par quatre-vingt-neuf mille quarante-sept (89.047) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions deux cent vingt-six mille cent soixante-quinze euros (EUR 2.226.175,-) représenté par quatre-vingt-neuf mille quarante-sept (89.047) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de ramener le capital autorisé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) et confère au Conseil d'Administration le droit de pouvoir réaliser ce capital autorisé dans les cinq ans à partir de la publication du présent procès-verbal au Mémorial.

Après avoir entendu le rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, dont une copie restera annexée aux présentes, l'assemblée autorise le Conseil d'Administration à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Par conséquent l'assemblée générale décide de modifier le dixième et le douzième alinéa de l'article 5 des statuts relatifs au capital autorisé qui auront désormais la teneur suivante:

(dixième alinéa). «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) qui sera représenté le cas échéant par quatre cent mille (400.000) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-)».

(douzième alinéa). «En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2004 au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa entre le quatrième et le cinquième alinéa de l'article 7 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le troisième vendredi du mois de juin à dix heures.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 15 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à dix heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Waucquez, M. Muller, S. Roeleveld, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

F. Baden.

(007587.3/200/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

RELESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 39.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007589.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.



EXCHANGE PARTNERS LIMITED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen. R. C. Luxembourg B 13.093.

L'an deux mille cinq, le dix janvier.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EXCHANGE PARTNERS LIMITED S.A., ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, inscrite au registre du commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 13.093, constituée suivant acte reçu en date du 20 juin 1975, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 173 du 18 septembre 1975 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Calmes, ingénieur, demeurant à Münsbach.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Axel Thomas, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter.

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois mille (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente mille dollars US (USD 30.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de conférer à la société une durée illimitée et modification subséquente de l'article 1er des statuts.
- 2.- Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille dollars US (USD 30.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-) chacune, intégralement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont établies au porteur, sauf les cas où la loi en dispose autrement, à moins qu'un actionnaire ne demande l'inscription de ses actions au registre des actions nominatives.»

3.- Modification de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, associés, nommés par l'assemblée générale des actionnaires et en tout temps révocables par elle. La durée de mandat de l'administrateur est de six ans. Le conseil tout entier sera renouvelé tous les six ans. Les membres du conseil d'administration sortants sont toujours rééligibles.»

- 4.- Suppression de la dernière phrase de l'article 8 des statuts.
- 5. Modification de l'article 11 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»
- 6.- Suppression de l'article 9 des statuts relatif au cautionnement à fournir par les administrateurs et commissaire et renumérotation des articles subséquents.
 - 7.- Modification de l'adresse de la société.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de conférer à la société une durée illimitée et en conséquence de remplacer les deux derniers alinéas de l'article 1er des statuts par l'alinéa suivant:

«La durée de la société est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille dollars US (USD 30.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (USD 10,-) chacune, intégralement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont établies au porteur, sauf les cas où la loi en dispose autrement, à moins qu'un actionnaire ne demande l'inscription de ses actions au registre des actions nominatives.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, associés, nommés par l'assemblée générale des actionnaires et en tout temps révocables par elle. La durée de mandat de l'administrateur est de six ans. Le conseil tout entier sera renouvelé tous les six ans. Les membres du conseil d'administration sortants sont toujours rééligibles.»

Quatrième résolution

L'assemble décide de supprimer la dernière phrase de l'article 8 des statuts.



Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 9 des statuts relatif au cautionnement à fournir par les administrateurs et commissaire et en conséquence de renuméroter les articles 10 à 14 des statuts qui deviendront désormais les articles 9 à 13.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: J. Calmes, J.-M. Weber, A.Thomas, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, vol. 146 S, fol. 78, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

M. Thyes-Walch.

(007337.3/233/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

EXCHANGE PARTNERS LIMITED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen. R. C. Luxembourg B 13.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

M. Thyes-Walch.

(007341.3/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

SNACK ANKARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 6, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 56.988.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Walid Marogy, gérant de société, demeurant à L-3441 Dudelange, 15, avenue Grande-Duchesse Charlotte,
 - 2) Mademoiselle Salwa Marogy, cuisinière, demeurant à L-2414 Dommeldange, 71, rue Raspert,
 - 3) Mademoiselle Sahire Marogy, caissière, demeurant à L-2414 Dommeldange, 71, rue Raspert.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

- I) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée SNACK ANKARA S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 6, avenue Monterey, dont ils détiennent l'intégralité des parts sociales.
- II) Que la société SNACK ANKARA S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 56.988, a été constituée suivant acte reçu par Me Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 21 novembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 64 du 12 février 1997 et que les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 519 du 18 mai 2004.
- III) Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.
 - IV) Qu'ils ont convenu de dissoudre la société avec effet à ce jour.
 - V) Que la liquidation a eu lieu aux droits des parties.
- VI) Qu'ils reconnaissent avoir procédé entre eux au partage des biens et valeurs dépendant de ladite société et qu'ils se donnent réciproquement toute décharge.
- VII) Que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à L-2163 Luxembourg, 6, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Marogy, S. Marogy, S. Marogy, P. Frieders.



Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, vol. 146S, fol. 32, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

P. Frieders.

(007346.3/212/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

SMARTEX HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 51.159.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société dénommée HEIMWILL INTERNATIONAL LTD, ayant son siège social au Bolam House, Kind & George Street, Nassau, Bahamas, immatriculé au registre du commerce et des sociétés des Bahamas, sous le numéro 39.702B,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié à Luxembourg, 18 rue de l'Eau, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Nassau, le 2 novembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SMARTEX HOLDING S.A. (en liquidation), R.C.S. Luxembourg B. numéro 51.159, fut constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 401 du 22 août 1995;
- La société a été mise en liquidation par acte du même notaire en date du 31 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 930 du 10 septembre 2003.
- La société a actuellement un capital de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.
- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société SMARTEX HOLDING S.A. (en liquidation),
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique décide de modifier la procédure de liquidation et prononce la dissolution définitive de la société SMARTEX HOLDING S.A. (en liquidation) avec effet immédiat,
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société SMARTEX HOLDING S.A. (en liquidation) déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné,
- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver les comptes annuels au 31 décembre 2003 sur base des rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'approuver une situation comptable au 28 septembre 2004; lesquels après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps,
- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes,
- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée,
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire et liquidateur pour leur mandat jusqu'à ce jour,
- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux (2) certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés,

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SMARTEX HOLDING S.A. (en liquidation).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, vol. 145S, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

J. Elvinger.

(007647.3/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.



ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix.

R. C. Luxembourg B 96.232.

In the year two thousand four, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There Appeared:

ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l., a Company with registered office at 63, Boulevard du Prince Félix, Apartment C, First Floor, L-1513 Luxembourg, R. C. number B 72.280, here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg 46A, avenue J-F Kennedy, by virtue of a proxy dated on December 22, 2004, itself represented by Mr Marco Dijkerman and Mr Patrick van Denzen, both private employee, residing in Luxembourg, acting in their capacities as director and proxy holder A.

The said proxy, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the actual sole shareholder of ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on October 8, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1151 of November 4, 2003;
- that, ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l., has a corporate capital of five million United States dollars (5,000,000.- USD) represented by five thousand (5,000) shares of one thousand United States dollars (1,000.- USD) each:
 - that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to decrease the capital by an amount of ten million one hundred eighty thousand two hundred twenty-three point twenty-six United States dollars (10,180,223.26.- USD) to bring it from its present amount of five million United States dollars (5,000,000.- USD) to a negative amount of five million one hundred eighty thousand two hundred twenty-three point twenty-six United States dollars (-5,180,223.26.- USD) to compensate losses which cannot be absorbed by other own funds in the amount of ten million one hundred eighty thousand two hundred twenty-three point twenty-six United States dollars (10,180,223.26.- USD).

Second resolution

The general meeting decides the cancellation of the five thousand (5,000) existing shares with a par value of one thousand United States dollars (1,000.- USD) each.

Third resolution

The sole shareholder decides to create two classes of shares, the Class A shares and the Class B shares without par value.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of five million four hundred eighty thousand two hundred twenty-three point twenty-six United States dollars (5,480,223.26.- USD) to bring it from its present amount of a negative amount of five million one hundred eighty thousand two hundred twenty-three point twenty-six United States dollars (-5,180,223.26.- USD) to an amount of three hundred thousand United States dollars (300,000.- USD) by the issuance of three hundred (300) new shares (270 Class A shares and 30 Class B shares) without par value, having the same rights and obligations, and to accept their subscription and their payment as follows:

- 1. ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l.: 270 Class A shares,
- 2. Mr Dilip Mehta: 12 Class B shares,
- 3. Mr Amit Bhansali: 12 Class B shares,
- 4. Mr Rajesh Mehta: 3 Class B shares,
- 5. Mr Rajiv Jhaveri: 3 Class B shares.

Intervention - Souscription - Libération

Thereupon intervened:

1. ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l., the sole shareholder, represented as stated here above, who declares to subscribe to two hundred and seventy Class A shares (270) and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the said sole shareholder against the Company ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l., of an amount of four million nine hundred eighty thousand two hundred twenty-three point twenty-six United States dollars (4,980,223.26.- USD).

The existence and the value of the said claim has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l., to which an interim balance sheet as per November 30, 2004 is attached.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

2. Mr Dilip Mehta, manager, born in Bombay, India on November 13, 1949 residing in Kasteellei 50, B-2930 Brasschaat, Belgium, here represented by, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A prenamed, acting by virtue of a proxy given on



December 22, 2004, itself represented by Mr Marco Dijkerman and Mr Patrick van Denzen prenamed, acting in their capacities as director and proxy holder A,

who declares to subscribe for twelve (12) Class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash, of an amount two hundred thousand United States dollars (200,000.- USD);

3. Mr Amit Bhansali, manager, born in Bombay, India, on December 9, 1962, residing in Berkenlaan 11, B-2610 Wilrijk, Belgium, here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. prenamed, acting by virtue of a proxy given on December 22, 2004, itself represented by Mr Marco Dijkerman and Mr Patrick van Denzen prenamed, acting in their capacities as director and proxy holder A,

who declares to subscribe for twelve (12) Class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash, of an amount two hundred thousand United States dollars (200,000.- USD);

4. Mr Rajesh Mehta, manager, born in Madrad (India), on December 30, 1955, residing in Jozef Jesperstraat 2, B-2650 Edegem, Belgium, here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. prenamed, acting by virtue of a proxy given on December 22, 2004, itself represented by Mr Marco Dijkerman and Mr Patrick van Denzen prenamed, acting in their capacities as director and proxy holder A,

who declares to subscribe for three (3) Class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash, of an amount fifty thousand United States dollars (50,000.- USD);

5. Mr Rajiv Jhaveri, manager, born in Mumbai, India, on April 12, 1956, residing in 402 Citadel, 4th floor, 18/8 L.D, Buparel Marg, Mumbai 6, India, here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. prenamed, acting by virtue of a proxy given on December 22, 2004, itself represented by Mr Marco Dijkerman and Mr Patrick van Denzen prenamed, acting in their capacities as director and proxy holder A,

who declares to subscribe for three (3) Class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash, of an amount fifty thousand United States dollars (50,000.- USD);

so that the total amount of five hundred thousand United States dollars (500,000.- USD) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be registered with it.

Fifth resolution

The shareholders decide to fix the par value of the new shares at one thousand United States dollars (1,000.- USD) each.

Sixth resolution

The shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is fixed at three hundred thousand United States dollars (300,000.- USD) represented by three hundred (300) shares divided in two hundred and seventy (270) Class A shares and thirty (30) Class B shares with a par value of one thousand United States dollars (1,000.- USD), all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation - Costs

For the purpose of registration, the amount of five million four hundred eighty thousand two hundred and twenty-three point twenty-six United States dollars (5,480,223.26.- USD) is valued at 4,027,207.- EUR.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately sixty thousand euro (60,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt neuf décembre.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l., une société ayant son siège social au 63, Boulevard du Prince Félix, Apartment C, First Floor, L-1513 Luxembourg

ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2004, elle même ici représentée par Monsieur Marco Dijkerman et Monsieur Patrick van Denzen, tous deux employés privés, agissant en leur qualités de directeur et de fondé de pouvoir A.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:



- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 octobre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1151 du 4 novembre 2003.
- Que ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l., a un capital social de cinq millions de dollars des Etats Unis (5.000.000,- USD) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de mille dollars des Etats Unis (1.000,- USD) chacune.
 - Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital d'un montant de dix millions cent quatre-vingt mille deux cent vingt-trois virgule vingt-six dollars des Etats Unis (10.180.223,26 USD) pour le porter de son montant actuel de cinq millions de dollars des Etats Unis (5.000.000,- USD) à un montant négatif de cinq millions cent quatre-vingt mille deux cent vingt-trois virgule vingt-six dollars des Etats Unis (-5.180.223,26 USD) pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres d'un montant de dix millions cent quatre-vingt mille deux cent vingt-trois virgule vingt-six dollars des Etats Unis (10.180.223,26 USD).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'annuler les cinq mille (5.000) parts sociales existantes de mille dollars des Etats Unis (1.000,- USD) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer deux classes de parts sociales, les parts sociales de Catégorie A et les parts sociales de Catégorie B sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions quatre cent quatre-vingt mille deux cent vingt-trois virgule vingt-six dollars des Etats Unis (5.480.223,26 USD) pour le porter de son montant actuel négatif de cinq millions cent quatre-vingt mille deux cent vingt-trois virgule vingt-six dollars des Etats Unis (-5.180.223,26 USD)

à un montant de trois cent mille dollars des Etats Unis (300.000,- USD) par l'émission de trois cents (300) parts sociales (270) de Catégorie A et 30 de Catégorie B, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations et d'accepter la souscription et la libération des dites parts sociales comme suit:

- 1. ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l.: 270 parts sociales de Catégorie A,
- 2. Mr Dilip Mehta: 12 parts sociales de Catégorie B,
- 3. Mr Amit Bhansali: 12 parts sociales de Catégorie B,
- 4. Mr Rajesh Mehta: 3 parts sociales de Catégorie B,
- 5. Mr Rajiv Jhaveri: 3 parts sociales de Catégorie B.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, sont intervenus:

1. ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l., l'associé unique représenté comme indiqué ci-avant, qui déclare souscrire à deux cent soixante-dix (270) parts sociales de Catégorie A et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par elle-même contre la société ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l., d'un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt mille deux cent vingt-trois virgule vingt-six dollars des Etats unis (4.980.223,26 USD).

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 30 novembre 2004 est annexé.

Ce certificat, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

2. Monsieur Dilip Mehta, gérant, né à Bombay (Inde) le 13 novembre 1949, demeurant à Kasteellei 50, B-2930 Brasschaat (Belgique),

ici représenté par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. précitée, en vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2004, elle-même représentée par Monsieur Marco Dijkerman et Monsieur Patrick van Denzen, agissant en leur qualité de directeur et de fondé de pouvoir A,

lequel déclare souscrire à douze (12) parts sociales de Catégorie B et de les libérer par apport en espèces d'un montant de deux cent mille dollars des Etats Unis (200.000,- USD),

3. Monsieur Amit Bhansali, gérant, né à Bombay (Inde) le 9 décembre 1962, demeurant à Berkenlaan 11, B-2610 Wilrijk (Belgique), ici représenté par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. précitée, en vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2004, elle-même représentée par Monsieur Marco Dijkerman et Monsieur Patrick van Denzen, agissant en leur qualité de directeur et de fondé de pouvoir A,

lequel déclare souscrire à douze (12) parts sociales de Catégorie B et de les libérer par apport en espèces d'un montant de deux cent mille dollars des Etats Unis (200.000,- USD),

4. Monsieur Rajesh Mehta, gérant, né à Madrad (Inde) le 30 décembre 1955, demeurant à Jozef Jesperstraat 2, B-2650 Edegem (Belgique), ici représenté par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. précitée, en vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2004, elle-même représentée par Monsieur Marco Dijkerman et Monsieur Patrick van Denzen, agissant en leur qualité de directeur et de fondé de pouvoir A,

lequel déclare souscrire à trois (3) parts sociales de Catégorie B et de les libérer par apport en espèces d'un montant de cinquante mille dollars des Etats Unis (50.000,- USD),



5. Monsieur Rajiv Jhaveri, gérant, né à Mumbai (Inde) le 12 avril 1956, demeurant à 402 Citadel, 4ème étage, 18/8 L.D., Buparel Marg, Mumbai 6 (Inde),

ici représenté par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. précitée, en vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2004, elle-même représentée par Monsieur Marco Dijkerman et Monsieur Patrick van Denzen, agissant en leur qualité de directeur et de fondé de pouvoir A,

lequel déclare souscrire à trois (3) parts sociales de Catégorie B et de les libérer par apport en espèces d'un montant de cinquante mille dollars de Etats Unis (50.000,- USD),

de sorte que le montant total de cinq cent mille dollars des Etats Unis (500.000,- USD) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Cinquième résolution

Les associés décident de fixer la valeur nominale des parts sociales à mille dollars des Etats Unis (1.000,- USD) chacune.

Sixième résolution

Les associés déclarent modifier l'article 6 des statuts, qui aura le teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à trois cent mille dollars des Etats Unis (300.000,- USD) représenté par trois cents (300) parts sociales, divisées en deux cent soixante-dix (270) parts sociales de Catégorie A et trente (30) parts sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats Unis (1.000,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de cinq millions quatre cent quatre-vingt mille deux cent vingt-trois virgule vingt-six dollars des Etats Unis (5.480.223,26.- USD) est évalué à 4.027.207,- EUR.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ soixante mille euros (60.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dijkerman, P. van Denzen, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 29, case 11. – Reçu 40.272,07 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

G. Lecuit.

(007415.3/220/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

ROSY BLUE ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard du Prince Félix. R. C. Luxembourg B 96.232.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

G. Lecuit.

(007416.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembour g, le 24 janvier 2005.

LIBRAIRIE PAPETERIE DU BRILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 55, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 98.210.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LIBRAIRIE PAPE-TERIE DU BRILL, S.à r.l., ayant son siège social à L-4082 Esch-sur-Alzette, 55, rue Dicks, R.C. Luxembourg section B numéro 98.210, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 176 du 12 février 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Steines, reprographe, demeurant à Mersch.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tom Hurth, reprographe, demeurant à Niederpallen.

Le président prie le notaire d'acter que:



- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approuver le transfert de 45 parts sociales de la Société de Monsieur Patrick Steines à Monsieur Tom Hurth.
- 2.- Modification de l'article 3 des statuts (objet social) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la vente d'articles de papeterie, librairie, journaux, tabac, boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter, et divers autres articles de la branche, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 45 (quarante-cinq) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, de la société LIBRAIRIE PAPETERIE DU BRILL, S.à r.l., Esch-sur-Alzette, prédésignée, par Monsieur Patrick Steines (anciennement Monsieur Patrick Koster), reprographe, né à Luxembourg le 25 septembre 1975, demeurant à L-7555 Mersch, 11, rue Jean Majerus, prénommé, à Monsieur Tom Hurth, reprographe, né à Luxembourg le 29 juillet 1978, demeurant à L-8545 Niederpallen (Redange/Attert), 14, rue de Reichlange, également prénommé, à la valeur nominale prémentionnée.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, la société LIBRAIRIE PA-PETERIE DU BRILL, S.à r.l., par son gérant, Monsieur Patrick Steines, prénommé, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

Seconde résolution

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que la participation des associés dans LIBRAIRIE PAPETERIE DU BRILL, S.à r.l., se compose comme suit:

Cette modification dans le personnel des associés de LIBRAIRIE PAPETERIE DU BRILL, S.à r.l., sera déposée et publiée au Registre de Commerce conformément à l'article 11 bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'article 3 des statuts (objet social) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la vente d'articles de papeterie, librairie, journaux, tabac, boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter, et divers autres articles de la branche, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Steines, H. Janssen, T. Hurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 70, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

(007644.3/211/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

LIBRAIRIE PAPETERIE DU BRILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 55, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 98.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(007646.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.



STONE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 73.344.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

OPPIDUM LTD, avec siège social à Tortola, lles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 23 décembre 2004, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci. Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

- I) Que la société anonyme STONE INVEST S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 73.344, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 157 du 19 février 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 25 du 10 janvier 2003.
- II) Que le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.
- III) Que OPPIDUM LTD., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société STONE INVEST S.A., préqualifiée.
- IV) Que de ce fait et par la volonté expresse de l'actionnaire unique de procéder à la dissolution, ladite société STONE INVEST S.A., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.
- V) Que l'actionnaire unique, préqualifié, représenté comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de STONE INVEST S.A., est réglé et que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.
- VI) Que les documents sociaux de la société STONE INVEST S.A., seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, vol. 146S, fol. 49, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

P. Frieders.

(007597.3/212/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 8.982.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Geoffroy Pierrard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SOGES FIDUCEM, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0403.238.304,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante ici représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5 rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte notarié en date du 16 avril 1970, publié au



Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 72 du 29 avril 1970, et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 29 juillet 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 961 du 18 septembre 2003;

- que le capital social de la société anonyme EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION s'élève actuellement à la somme de cent mille dollars des Etats-Unis (100.000,- USD), représenté par mille (1.000) actions nominatives de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune, entièrement libérées;
- que SOGES FIDUCEM précitée, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION, celle-ci ayant cessé toute activité;
- que SOGES FIDUCEM précitée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société anonyme EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION, qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:
 - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
 - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège de la société ING TRUST S.A., à L-2453 Luxembourg, 5 rue Eugène Ruppert;
- que, conformément à la législation, les droits et obligations résultant des certificats émis par EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION seront repris intégralement par SOGES FIDUCEM. La garantie de ING Belgique sera toujours applicable en ce qui concerne les certificats émis par EUROPEAN OVERSEAS ISSUING CORPORATION.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Pierrard, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 31, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

G. Lecuit.

(007584.3/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 9.956.

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 9.956, constituée suivant acte notarié en date du 26 novembre 1971, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 8 avril 1972, numéro 47. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 18 février 2004, numéro 200.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giovanni d'Aubert, administrateur, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michel Chindamo, comptable, demeurant à Stockem (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-David Van Maele, administrateur, demeurant à Trèves (Allemagne).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de son montant actuel de deux cent trente-trois millions d'euros (EUR 233.000.000,-) à deux cent quarante-huit millions quatre cents mille euros (EUR 248.400.000,-) par l'émission de dix-quinze mille quatre cents (15.400) actions au prix de mille euros (EUR 1.000,-) par action;
 - 2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:



«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-huit millions quatre cents mille euros (EUR 248.400.000,-) représenté par deux cent quarante-huit mille quatre cents (248.400) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux termes et conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.»

- 3. Modification de l'article 4 des statuts changeant la durée des mandats des administrateurs de 6 ans à 1 an.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze millions quatre cent mille euros (EUR 15.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-trois millions d'euros (EUR 233.000.000,-) jusqu'à deux cent quarante-huit millions quatre cent mille euros (EUR 248.400.000,-) par l'émission de quinze mille quatre cents (15.400) actions au prix de mille euros (EUR 1.000,-) par action.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- quinze mille quatre cents (15.400) actions ont été souscrites par A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE, s.r.l., une société de droit italien, ayant son siège social à Florence (I), 3, Via Sette Santi, au prix de mille euros (EUR 1.000,-) par action;

Le second actionnaire renonce expressément à son droit préférentiel de souscription.

Les personnes mentionnées sont dûment représentées par Monsieur Giovanni d'Aubert, prénommé, en vertu de deux procurations annexées au présent acte.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par des apports en numéraire portant la mention «future augmentation de capital» de la société A. MENARINI INDUSTRIE FARMACEUTICHE RIUNITE, s.r.l, faits à la société de la manière suivante:

- le montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) reçu en date du 3 mars 2004;
- le montant de trois millions cent vingt-huit mille sept cent trente-trois euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 3.128.733,94,-) reçu en date du 4 mars 2004;
 - le montant de trois cent trente mille euros (EUR 330.000,-) reçu en date du 18 mars 2004;
 - le montant de deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000,-) reçu en date du 6 avril 2004;
 - le montant de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) reçu en date du 14 avril 2004;
 - le montant de trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 390.000,-) reçu en date du 7 mai 2004;
 - le montant de deux millions cent cinquante mille euros (EUR 2.150.000,-) reçu en date du 12 mai 2004;
 - le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) reçu en date du 22 juin 2004;
 - le montant de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) reçu en date du 27 juillet 2004;
 - le montant d'un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) reçu en date du 8 septembre 2004;
 - le montant de trois cent quarante mille (EUR 340.000,-) reçu en date du 27 octobre 2004;
 - le montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) reçu en date du 10 novembre 2004;
 - le montant de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) reçu en date du 15 novembre 2004;
 - le montant de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,-) reçu en date du 8 décembre 2004;
 - le montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,- EUR) reçu en date du 10 décembre 2004.
- le montant de deux cent quatre-vingt-un mille deux cent soixante-six euros six cents (EUR 281.266,06) reçu en date du 27 décembre 2004.

Un certificat de la banque attestant ces versements en numéraire restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la

Art. 3. «Le capital social est fixé à deux cent quarante-huit millions quatre cent mille euros (EUR 248.400.000,-) représenté par deux cent quarante-huit mille quatre cents (248.400) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux termes et conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la durée maximum des mandats de administrateurs de 6 ans à 1 an. En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:



Art. 4. «La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins. La durée du mandat est d'un an.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de cent soixante mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. d'Aubert, M. Chindamo, J-D. Van Maele, J-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2005, vol. 891, fol. 20, case 1. – Reçu 154.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

J.-J. Wagner.

J.-J. Wagner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 2005. J.- (007405.3/239/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 9.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 2005.

(007409.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

CAIRNBULG PROPERTIES (N° 3) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 77.196.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société EURO PARK SERVICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.017, (ci-après «la comparante»),

ici représentée par Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant professionnellement à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, en sa qualité de gérant de la comparante, avec pouvoir de signature individuelle, nommé à cette fonction suivant un acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 24 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 291 du 18 avril 2000.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme CAIRNBULG PROPERTIES (n° 3) S.A. (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77.196, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 28 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 16 du 10 janvier 2001,
- que le capital social est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 400,- (quatre cents euros) chacune;
- que la comparante détient la propriété de la totalité des actions de la Société conformément au contrat de cession d'actions conclu entre la comparante et la société CAIRNBULG INVESTMENTS S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70.408 signé le 21 décembre 2004, avec effet rétroactif au 25 novembre 2004.

Une copie du contrat de cession restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement;

- que la comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de ladite Société, et de mettre la Société en liquidation;
 - que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:
 - (1) que l'activité de la Société a cessé;
- (2) que pour autant que des actes aient été passés par la Société postérieurement au 26 novembre 2004, ceux-ci sont réputés avoir été passés par et au nom de la comparante;



- (3) que l'actionnaire unique est investi, avec effet rétroactif au 26 novembre 2004, de tout l'actif de la Société, dont la composition telle qu'elle est reprise dans le bilan intérimaire de la comparante au 26 novembre 2004, est la suivante:
 - immobilisations financières d'un montant total de EUR 999,-
 - Créances d'un montant total de EUR 3.408.063,23.

Une copie du bilan intérimaire au 26 novembre 2004 restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement;

- (4) que l'actionnaire unique est investi, avec effet rétroactif au 26 novembre 2004, de tout le passif de la Société, dont la composition telle que reprise dans le bilan intérimaire de la comparante au 26 novembre 2004 est:
 - provisions pour risques et charges d'un montant total de EUR 6.366,08
 - dettes d'un montant total de EUR 3.358.441,38
- (5) que l'actionnaire déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu mais impayé, ou encore inconnu avant la liquidation;
- (6) que l'actionnaire unique déclare qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société à la date de la présente assemblée générale extraordinaire, i.e., qu'il a une connaissance pleine et entière de la situation financière de la Société, le bilan au 26 novembre 2004 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - (7) que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - (8) que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
- (9) que tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Dépenses

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Dont acte, fait à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au représentant de la comparante, agissant ès dite qualités, il a signé le présent acte avec le notaire. Signé: P. Wagner, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, vol. 146S, fol. 51, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 janvier 2005.

T. Metzler.

(007348.3/222/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

ZAZEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 89.586.

In the year two thousand four, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

- 1) CATFISH, S.à r.l., a company having its registered office at 12, Rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered on the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 89.595;
- 2) ABHAYA, S.à r.l., a company having its registered office at 12, rue Léon thyes, L-2636 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg, under the number B 89.594;

both here represented by Mr Angelo Schenkers, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given on December 23, 2004.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that, they are the sole current shareholders of ZAZEN, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the notary Gérard Lecuit on October 3, 2002, residing then in Hesperange, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1.704 on November 28, 2002, the articles of which have been amended by deed of the same notary Gérard Lecuit on February 21, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 431, on April 19, 2003;
 - that they have taken the following resolution:

Sole resolution

The shareholders decide to amend article 7 of the articles of association, so that, the said article will henceforth have the following wording:

«Art. 7. All shares have the same rights and obligations, unless otherwise stated in the present articles of association and without prejudice to Article 12ter of the law of August 10, 1915, as amended from time to time.



Class A and Class B shares will be equally entitled to the profits of the Company (the «Normal Dividend»). However, in priority to the entitlement of the Class A and Class B shares to the Normal Dividend, the Class B shares will be entitled to the Class B Extra Dividend, in so far as the conditions as set forth by law for the distribution of dividends are mer

Terms in capital letter in the present article, if not defined, will have the meaning as defined otherwise from time to time in agreements entered into by all the shareholders of ZAZEN, S.à r.l.

The Class B Extra Dividend will be equal to the sum of items (i), (ii) and (iii) here below:

(i) an amount equal to:

- The sum, of items a), b) and c) hereafter (the «Mexican Dividend»), such sum to be multiplied by a fraction the numerator of which is 1,650,000 Class-B2 shares of TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A., de C.V. and the denominator of which is 63,713,501 Class-B2 shares of TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A, de C.V., (the «Sharing Percentage»); minus
 - An amount equal to USD 3,300,000:
- a) With respect to any of the 63,663,501 Class-B2 shares of TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A. de C.V., as acquired by the directly and/or indirectly owned subsidiaries of the Company on February 20, 2003 (the «Target Shares»), sold by the directly and/or indirectly owned subsidiaries of the Company in a Sale Transaction, the amount in cash, plus the Value of securities or other property received in such Sale Transaction, minus the Legal and Investment Banking Costs and Expenses, in connection with such Sale Transaction;
 - b) With respect to the Target Shares not sold in a Sale Transaction on or before January 28, 2009, the Amount that would otherwise have been payable if such Target Shares had been sold pursuant to the Call Option;
 - c) Any dividend or other distribution received by the Company or its direct/indirect subsidiaries on the Target Shares.
 - (ii) the amount described as Excess Return Amount in the chart below, based on

the Total Profit level arising from the sale or disposal of the Target Shares in a Sale Transaction:

If the Total Profit is:

Then, the Excess Return Amount is:

Less than or equal to USD 20 million Zero

Greater than USD 20 million and less than or equal to 20% of the excess of the Total Profit over USD 20 million

Greater than USD 50 million and less than or equal to USD 6 million plus 16% of the excess of the Total Profit USD 100 million over USD 50 million

Greater than USD 100 million and less than or equal to USD 14 million plus 11% of the excess of the Total Profit USD 150 million over USD 100 million

Greater than USD 150 million and less than or equal to USD 19.5 million plus 9% of the excess of the Total Profit USD 200 million over USD 150 million

Greater than USD 200 million and less than or equal to USD 24 million plus 6% of the excess of the Total Profit USD 300 million over USD 200 million

Greater than USD 300 million and less than or equal to USD 30 million plus 5% of the excess of the Total Profit USD 400 million over USD 300 million

Greater than USD 400 million USD 35 million

- (iii) an amount equal to the sum of a) and b):
- a) With respect to any Target Shares sold in a Sale Transaction by the directly and/or indirectly owned subsidiaries of the Company, an amount equal to USD 4,000,000 multiplied by a fraction the numerator of which is the number of Target Shares sold and the denominator of which is 63,663,501;
- b) With respect to the Target Shares not sold in a Sale Transaction on or before January 28, 2009, an amount equal to USD 4,000,000 multiplied by a fraction the numerator of which is the number of Target Shares still held by the directly and/or indirectly owned subsidiaries of the Company after January 28, 2009 and the denominator of which is 63,663,501;

The Class B Extra Dividend can be distributed in cash or in kind.

The Company cannot distribute a Normal Dividend before the Class B Extra Dividend has been distributed in full.» There being no further business, the meeting is terminated.

Cost

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the proxy of the appearing parties, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt huit décembre.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:



- 1) CATFISH, S.à r.l., une société ayant son siège social au 12 Rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 89.595;
- 2) ABHAYA, S.à r.l., une société ayant son siège social au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 89.594;

toutes deux ici représentées par Monsieur Angelo Schenkers, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 23 décembre 2004.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- -Qu'elles sont les seules associées de la société ZAZEN, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 3 octobre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1704 du 28 novembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 21 février 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 431 du 19 avril 2003;
 - -Qu'elles ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 7. Toutes les actions possèdent les mêmes droits et obligations, sauf indication contraire dans les articles d'association présents et sous réserve de l'article 12 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Les parts sociales de Classe A et de Classe B auront des droits égaux sur les bénéfices de la Société (les «Dividendes Normaux»).

Cependant, en priorité aux droits que possèdent les parts sociales de Classe A et de Classe B sur le Dividende Normal, les parts sociales de classe B auront droit au Dividende Extra de Classe B, dans la mesure où les conditions concernant l'allocation des dividendes, telles qu'elles sont prescrites dans la loi, sont respectées.

Les termes en lettres majuscules du présent article, s'ils ne sont pas précisés, auront la définition telle qu'elle est comprise autrement dans les accords occasionnels que passent tous les associés de ZAZEN, S.a r.l.

Le Dividende Extra de Classe B sera égal à la somme des points (i), (ii) et (iii) ci-dessous:

- (i) une somme égale à:
- la somme des points a), b) et c) ci-après (le «Dividende Mexicain»), cette somme étant multipliée par une fraction, le numérateur de laquelle correspond à 1.650.000 actions TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A., de C.V. de Classe B2, et le dénominateur de laquelle correspond à 63.713.501 actions TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A. de C.V. de Classe B2 (le «Pourcentage Partagé»);

moins

- une somme égale à USD 3.300.000:
- a) Quant à l'une quelconque des 63.663.501 actions TELEFONICA MOVILES MEXICO S.A. de C.V. de Classe B2, acquise par les filiales de propriété directe et/ou indirecte de la Société au 20 février 2003 (les «Target Shares» «Actions Cibles»), vendue par les filiales de propriété directe et/ou indirecte de la Société lors d'une transaction de vente, le montant en liquide, plus la Valeur des titres ou d'autres propriétés acquises lors d'une telle Transaction de Vente, moins les Coûts et Frais Légaux et de Banque d'Investissement, relatifs à une telle Transaction de Vente;
- b) Quant aux Actions Cibles (Target Shares) non-vendues lors d'une Transaction de Vente au 28 janvier 2009 ou auparavant, le Montant qui aurait autrement été payable si de telles Actions Cibles avaient été vendues suite à l'Option d'Achat;
 - c) Tout dividende ou autre allocation perçu par la Société ou ses filiales directes/indirectes sur les Actions Cibles.
- (ii) le montant décrit comme étant le Montant du Bénéfice Excédant dans le tableau ci-dessous, basé sur le niveau du Bénéfice Total résultant de la vente ou de la cession des Actions Cibles (Target Shares) dans une Transaction de Vente:

Si le Bénéfice Total est:

De USD 20 millions ou moins

Alors, le Montant du Bénéfice Excédant correspond à:

Zéro

Supérieur à USD 20 millions mais inférieur ou égal à USD 20% de l'excédant du Bénéfice Total en plus de USD 20 50 millions

Supérieur à USD 50 millions mais inférieur ou égal à USD USD 6 millions plus 16% de l'excédant du Bénéfice Total 100 millions en plus de USD 50 millions

Supérieur à USD 100 millions mais inférieur ou égal à USD 14 millions plus 11% de l'excédant du Bénéfice Total USD 150 millions en plus de USD 100 millions

Supérieur à USD 150 millions mais inférieur ou égal à USD 19.5 millions plus 9% de l'excédant du Bénéfice Total USD 200 millions en plus de USD 150 millions

Supérieur à USD 200 millions mais inférieur ou égal à USD 24 millions plus 6% de l'excédant du Bénéfice Total USD 300 millions en plus de USD 200 millions

Supérieur à USD 300 millions mais inférieur ou égal à USD 30 millions plus 5% de l'excédant du Bénéfice Total USD 400 millions en plus de USD 300 millions

Supérieur à USD 400 millions USD 35 millions

- (iii) Un montant égal à la somme de a) et b):
- a) En rapport avec les Actions Cibles (Target Shares) vendues dans une transaction de vente par des sociétés filiales de propriété directe et/ou indirecte de la Société, un montant de USD 4.000.000 multiplié par une fraction le numérateur étant le nombre de Actions Cibles (Target Shares) vendues et le dénominateur 63.663.501;



b) En rapport avec les Actions Cibles (Target Shares) non vendues dans une transaction de vente le ou avant le 28 janvier 2009, un montant de USD 4.000.000 multiplié par une fraction le numérateur étant le nombre de Actions Cibles (Target Shares) restant la propriété des sociétés filiales directe et/ou indirecte de la Société après le 28 janvier 2009 et le dénominateur 63.663.501;

Le Dividende Extra de Classe B peut être payé en liquide ou en nature.

La Société ne peut payer le dividende Normal avant le paiement complet du Dividende Extra de Classe B.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schenkers, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, vol. 146S, fol. 55, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

G. Lecuit.

(007351.3/220/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

ZAZEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 89.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

G. Lecuit.

(007352.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

CITY-CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 30, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 43.821.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2005.

Pour la société

Signature

(006087.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

INTEGRASOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 86.431.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

(006126.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.



TEDMA-BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 3, rue du Plébiscite. R. C. Luxembourg B 79.479.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(006092.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 77.582.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(006094.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

CAVES BENTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 36, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 26.645.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(006095.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

GROSSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 21.765.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(006096.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

LEXANO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.656.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1er janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 décembre 2004.

LEXANO HOLDING, S.à r.l.

J.-H. van Leuvenheim

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006103.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.



NUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 7, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 93.833.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2005.

Pour la société

Signature

(006097.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

NECKEL BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 36, rue de Mersch.

R. C. Luxembourg B 82.903.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(006098.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

WILHELM ZINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.595.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(006099.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

ELECTRICITE WILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 23, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 73.694.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2005.

Pour la société

Signature

(006100.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

BOUTIQUE FELINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 104, rue de Pontpierre.

R. C. Luxembourg B 26.545.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 19 janvier 2005.

Pour la société

Signature

(006101.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.



ARNOLDY INTERNATIONAL TELECOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 50.420.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(006104.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

FINADEV INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 92.122.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(006106.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

CENTRAMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 14.029.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(006109.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

BRUCK & WECKERLE ARCHITEKTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 91, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 86.058.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(006111.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

NOUVELLE TECHNIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 53.169.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(006114.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

FRANZ CONEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.935.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(006117.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.



TAVARES DA SILVA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 30, op Praikert.

R. C. Luxembourg B 53.963.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

(006119.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

ELECTRO-PRIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 25, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 92.414.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(006120.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

COMFORT IMMO AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.011.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(006122.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

MEBAULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 48.974.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature.

(006125.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

FICHTE HOLDING, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 79.978.

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation FICHTE HOLDING, qui a eu lieu en date du 30 décembre 2004 a donné décharge au Liquidateur et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux sont déposés auprès de et confiés à la garde de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pendant cinq ans.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Pour FICHTE HOLDING (liquidée)

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

A. Galassi

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006176.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.



T6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6184 Gonderange, 15, rue Wangert.

R. C. Luxembourg B 56.847.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

(006127.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

PULVAGRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 69.083.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

(006129.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

EUROPEAN GOLDEN TEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2335 Luxembourg, 7, rue N.S. Pierret.

R. C. Luxembourg B 55.195.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

(006131.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

SOK, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 53.046.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 décembre 2004, les mandats des administrateurs

Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour SOK

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006161.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.



MULTIMEDIA GLOBAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 69.812.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

(006132.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.128.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(006136.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.128.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(006139.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.128.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(006140.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.128.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(006142.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.128.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(006143.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.128.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(006145.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.128.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(006146.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.128.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

INVEST-INDIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(006149.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.



AXSYS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 88.121.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

(006133.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

EDENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6184 Gonderange, 28, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 43.791.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

(006135.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

MAGASIN ET ENTREPRISE POULLIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Niederkorn, 219, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 59.020.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

(006137.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

ERIAT LUX S.A., Société Anonyme, (en liquidation).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 61.052.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2005

Il résulte du procès-verbal que l'Assemblée:

- approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
- donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire vérificateur de ladite société.
- prononce la clôture de la liquidation de la société et constate que la société a cessé définitivement d'exister.
- décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour la société ERIAT LUX S.A. (en liquidation)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006163.3/680/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.



FIDUCIAIRE ACCURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3640 Kayl, 108, rue du Faubourg. R. C. Luxembourg B 93.675.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

(006138.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

BEIM FIGARO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 23, rue Enz.

R. C. Luxembourg B 26.725.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2005.

Pour BEIM FIGARO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(006148.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

VIDEO ACTUEL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4779 Pétange, 4, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 39.322.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2005.

Pour VIDEO ACTUEL LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(006151.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

DINOFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.156.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 décembre 2004, les mandats des administrateurs

Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Pour DINOFIN

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006175.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.



JAWA'S ZOO SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 17, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.940.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2005.

Pour IAWA'S ZOO SHOP. S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

(006152.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

P.R. COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 50.825.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2005.

Pour P.R. COIFFURE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(006153.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

AUBERGE DU LAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6841 Machtum, 77, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 19.140.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2005.

Pour AUBERGE DU LAC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(006154.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

ACTIVE CAPITAL SECURITIES HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 60.862.

Commissaire aux comptes:

IB MANAGEMENT SERVICES S.A. (anciennement EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A.), domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Conseil d'Administration:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxem-

THIBAULT MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Administrateur, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxem-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006189.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.



I.V.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.429.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature

Le Conseil d'administration

(006164.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

GEDEFINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 55.317.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(006166.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

GEDEFINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 55.317.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(006165.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

SECOND MIRROR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 88.815.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(006172.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

SECOND MIRROR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 88.815.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(006174.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.



SARMOD INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 52.327.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(006167.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

AKOMPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 104.885.

Extrait du contrat d'achat et de vente de parts sociales daté du 7 janvier 2005

Entre la société

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

et

M. Lennart Nilsson demeurant à Torekovsgatan 5A, S-252 47 Helsingborg, Suède.

La societé MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. cède et vend à M. Lennart Nilsson, qui accepte et acquiert 125 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune représentant la totalité du capital social de la société AKOMPA, S.à r.l. selon les conditions de vente et autres stipulées dans le contrat.

Le prix total de vente s'élève à EUR 16.000,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour AKOMPA, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03813. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006171.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

MARVUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.084.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

(006181.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

BULK, MINES AND MINERALS S.A., Société Anonyme, (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 34.998.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Signature.

(006220.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.



LEMYAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 102.456.

Extrait du contrat d'achat et de vente de parts sociales daté du 5 novembre 2004

Entre la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

et

MOSAIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l, ayant son siège au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. céde et vend à MOSAIQUE LUXEMBOURG, S.à r.l, qui accepte et acquiert 125 parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune representant la totalité du capital social de la société LEMYAN INVESTMENTS, S.à r.l. selon les conditions de vente et autres stipulées dans le contrat.

Le prix total de vente s'élève à EUR 19.000,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour LEMYAN INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

P. van Halteren / C. Speecke

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006173.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

LYBRA LUXEMBOURG IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 89.450.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 103.506.

Par résolution en date du 17 décembre 2004, les actionnaires de la société LYBRA LUXEMBOURG IV, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006178.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

ADEQUAT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 59.249.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 juin 2004

Résolution

L'assemblée décide:

L'acceptation de la démission du commissaire aux comptes ELIOLUX S.A. et la nomination du nouveau commissaire aux comptes M. René Moris ainsi que l'acceptation de la reconduction du mandat d'administrateur-délégué de M. Yves Federspiel jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008, et du mandat d'administrateur de M. Yves Federspiel jusqu'à l'assemblée générale 2008.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006198.3/4287/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.



ZENOBIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: GBP 10.000.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 96.895.

En date du 17 décembre 2004, le conseil de gérance de la société ZENOBIA, S.à r.l., a décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006179.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

LYBRA LUXEMBOURG III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 108.825.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 103.507.

Par résolution en date du 17 décembre 2004, les actionnaires de la société LYBRA LUXEMBOURG III, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006183.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

LYBRA LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 133.025.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 103.508.

Par résolution en date du 17 décembre 2004, les actionnaires de la société LYBRA LUXEMBOURG II, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006186.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

ALPILIGNUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 37.438.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 17 janvier 2005

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur David Maffeis de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 17 janvier 2005, M. Jean-Jacques Josset, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006190.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.



LYBRA LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 163.275.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 103.509.

Par résolution en date du 17 décembre 2004, les actionnaires de la société LYBRA LUXEMBOURG I, S.à r.l., a décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006187.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

A3B GESTION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.795.

La société à responsabilité limitée BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006194.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

ADEQUAT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame. R. C. Luxembourg B 59.249.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 6 juin 2002

Résolution

L'assemblée décide:

L'acceptation de la nomination de Madame Claudine Welbes et Maître Philippe Penning, nouveaux administrateurs, en remplacement de Monsieur Michel Federspiel et Monsieur Luc Federspiel jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 6 juin 2002.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006201.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck